

TABLEAU N° 1 - ETAT DES MESURES EFFECTIVES VISANT A REDUIRE LES DEPENSES

	Motif	Impact 2016 sur les dépenses	Impact 2016 sur les recettes	Observations
1	Mise à disposition d'un agent à l'Etat (LCL Claude Feuvrier)	0 €	0 €	MAD de l'Etat, le SDIS paye l'agent, l'Etat rembourse le SDIS : la masse salariale ne diminue pas mais le SDIS enregistre une recette supplémentaire. L'agent n'a pas été remplacé.
2	Gel d'un poste (Officier, Adjoint au Chef du Service Prévision de la Direction)	- 52 300 €	0 €	Coût moyen d'un poste de lieutenant 2ème classe
3	Gel d'un poste (Sous-Officier Prévision au CSP Saint-Claude)	- 51 700 €	0 €	Coût moyen d'un poste d'adjudant
4	Fin d'un CDD 100 %	- 31 000 €	0 €	L'agent était essentiellement affecté au service opérations où il était chargé d'établir les divers tableaux de bord nécessaires au pilotage de la révision du SDACR, du RO et du PPE. En outre sa mission consistait également à fournir aux divers demandeurs des éléments émanant du système informatique opérationnel
5	Fin d'un CDD 20 % (Médecin-Chef)	- 20 400 €	0 €	Fin du tuitage suite à l'intégration du nouveau médecin SPP.
6	Fin d'un contrat apprenti atelier	- 11 000 €	- 1 200 €	En 2013, le SDIS a intégré dans ses effectifs un apprenti (préparant un CAP "mécanique"). Cet apprenti a obtenu son diplôme en juin et sa formation au SDIS a pris fin le 29 août dernier. Le SDIS ne souhaite pas reconduire cette action pour l'instant
7	Fermeture CIS Tavaux effective au 11 septembre 2015	- 24 000 €	0 €	Estimation, sans les coûts induits
8	Option à lever sur un emprunt	- 36 000 €	0 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>- 226 400 €</b>	<b>- 1 200 €</b>	
	Economie Générée	225 200,00 €		

TABLEAU N° 2 - ETAT DES MESURES ENVISAGEES OU A PRENDRE VISANT A REDUIRE LES DEPENSES - ANNEE 2016

Domaine - Motif	Commentaires
Ressources Humaines	
Fin des contrats "Emplois d'Avenir"	Le 3 avril 2013, 5 postes ont été créés sous la forme d'emplois d'avenir. Depuis début 2014, 4 emplois d'avenir sont affectés dans les CSP où ils assurent notamment des missions de Sapeur-Pompier auxiliaire. Le 5ème poste affecté à la Direction n'a pas été pourvu. A l'issue d'un premier renouvellement, il est proposé de ne pas reconduire les emplois d'avenir tout en s'assurant, avant la fin des contrats que les obligations du SDIS notamment en matière de formation ont bien été remplies.
Fin des contrats "Service Civique"	Dispositif initial de 10 services civiques (en 2010) progressivement abandonnés
Fin d'un contrat sapeur-pompier	Sapeur-Pompier contractuel en remplacement d'un congé parental
Etude de la désaffiliation au Centre de Gestion	<b>Bien mesurer tous les impacts.</b>
Non remplacement systématique des départs	Retraite, mutation...
Non paiement des jours inscrits sur les Comptes Epargne Temps	
Rediscuter, lors du renouvellement de la convention, le montant de la subvention allouée au COS	Subvention 2015 : 54 846 €.
Renforcer les procédures visant à une gestion plus efficiente des effectifs de Sapeurs-Pompiers Volontaires	Report des recrutements de SPV dans les CIS ayant dépassé l'effectif cible (à transformer en effectif plafond ?). Suspension des recrutements de fin d'année (pas de formation) sauf exceptions. Suspension des personnels inactifs ou en retard de Visite Médicale. Plus de vigilance sur les doubles appartenances. Retour des équipements lors des départs. Régulation du recrutement des infirmier(ère)s.
Etude sur l'allocation de vétéran	Pour mémoire
Diminution complémentaire des actions de formation extérieures	
Suppression de l'assurance statutaire des personnels	A compter de 2018 : - 34 000 €
Suppression de la participation aux risques santé et/ou prévoyance	Soit - 20 000 €
Politique RH (avancements d'échelons, promotions de grade)	Alignement de la politique RH du SDIS sur celle du Conseil Départemental du Jura

**NOTA BENE** : L'automatisation du calcul des gardes et des astreintes par un logiciel adapté nous permettra de suivre plus finement ce gros poste de dépenses et de prendre des mesures adaptées le cas échéant.

**TABLEAU N° 2 - ETAT DES MESURES ENVISAGEES OU A PRENDRE VISANT A REDUIRE LES DEPENSES - ANNEE 2016**

<b>Domaine - Motif</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Prévision - Opérations</b> Ajuster les effectifs affectés en Garde Postée et la Permanence Opérationnelle dans certains CIS (astreinte)	Les 4 CSP seraient impactés (par exemple par la suppression des stationnaires la nuit dans les CSP) ainsi que le CTA et le CIS Morez Coût des Gardes Postées 2014 : 749 300 € Coût des Astreintes 2014 : 803 326 €
Facturation des contrôles de poteaux incendie	Le SDIS assure aujourd'hui gratuitement le contrôle des Points d'Eau pour environ 60 % des Communes du Jura. Suite à la parution du décret sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie, il apparaît que le SDIS pourrait se porter candidat auprès des communes pour réaliser les contrôles. Il pourrait en résulter une recette annuelle.
Rediscuter lors du renouvellement de la convention le montant de la subvention	La convention spéléo-secours actuelle prévoit le versement de 350 indemnités officier par an. Subvention 2015 : 4 001 €
Fermeture de postes avancés ou de CIS	Mignovillard, Chamole...
Régulation des relevages par le SAMU	En prenant exemple sur le modèle du SDIS 70, dans le respect de la convention SAMU/SDIS 39
Ajustement des effectifs pour certaines missions (RO : VSAV à deux pour les carences et les relevages)	Si les carences étaient faites à 2 SP (- 1 par rapport à la pratique actuelle), l'économie serait de 27 000 € (calcul fait sur un équipier sapeur), sans compter les coûts induits
Installation du 2/2 pour les VSAV qui interviennent sur un secteur de CIS sans VSAV	

TABLEAU N° 2 - ETAT DES MESURES ENVISAGEES OU A PRENDRE VISANT A REDUIRE LES DEPENSES - ANNEE 2016

Domaine - Motif	Commentaires
<p><b>Formation</b></p> <p>Diminution des crédits affectés à la Manœuvre</p>	<p>A ce jour, chaque CIS est libre de fixer le nombre et la durée des manœuvres organisées en son sein. Afin de standardiser les pratiques et maîtriser les coûts, il est possible de fixer un plafond annuel par centre. Ce plafond serait proportionnel à la taille du CIS.</p>
<p>Limitation des stages officiers à l'ENSOSP</p>	<p>L'envoi systématique des Lieutenants nouvellement promu à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeur-Pompier induit un coût global de 7 000 € par personne. Il est proposé de ne plus systématiser cette démarche et de lui substituer une formation interne au département répondant mieux à nos attentes pour un coût de 600 € environ par personne.</p>
<p>Diminution des crédits affectés à la Formation</p>	<p>Le projet de refondation de la Formation Initiale induit une durée en présentiel réduite de 44h ou 5,5 jours de formation. Un autre dispositif interne au centre vient se substituer à ce volume d'heures. Le bénéfice global annuel estimé est de l'ordre de 20 000 € au chapitre 012 et 4000 € au chapitre 011.</p>
<p><b>Groupement Logistique</b></p> <p>Convention de location de points hauts avec la sté SIGFOX</p>	<p>6 points haut à 650 € le point haut par an</p>
<p>Assurer en interne le contrôle des EPI (ARI, casques, Lots de sauvetage et de protection contre les chutes, extincteurs...)</p>	
<p>Gestion centralisée par le GLOG des fournitures et produits d'entretien des ex compagnies</p>	<p>Pour réaliser des économies (remises en cas de grosses commandes)</p>
<p>Arrêt du soutien aux CPINI (à la charge des communes)</p>	
<p>Plan Pluriannuel d'Equipements : réduction du parc de véhicules</p>	<p>A compter de 2016</p>
<p>Poursuite des économies d'énergie (chauffage des remises dans certaines casernes)</p>	<p>A compter de 2016, mais coûts en investissements et effets différés</p>
<p>Regroupement des CIS Les Combes (Lajoux, Lamoura, Septmoncel)</p>	<p>A compter de 2016, mais construction d'une nouvelle caserne</p>